

Séance 02-2025 du 03 avril 2025 A la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais

Nombre de délégués du syndicat mixte : 10

Nombre de délégués titulaires ou suppléés présents: 8

Nombre de délégués titulaires absents : 3

Nombre de délégués ayant donné pouvoir: 1

Date de convocation : 27/03/2025

2024-07 VOTE DU BUDGET 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-17,

Vu les statuts du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne - Saint Emilion

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du CGCT, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 13 mars 2025,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à l'exercice 2025,

Considérant que le syndicat vote son budget primitif avec les résultats de l'exercice 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2021 portant création du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne Saint Emilion,

Vu les statuts du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne - Saint Emilion notamment les articles 19 et 20,

Vu la délibération 2023-10 du 12 octobre 2023 relative à la mise en place de la M57 et notamment son article 5 autorisant le président à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu la délibération 2025-04 du 13 mars 2025 portant sur le vote des orientations budgétaires,

Vu la notice budgétaire 2025 et le budget principal 2025 annexés,

Sur proposition de M Philippe Bécheau, président du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne- Saint Emilion,

L'équilibre par section du budget primitif 2025 du Syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne- Saint Emilion s'établit comme suit :

Section fonctionnement 2025

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2025		
Compte	Libellé	BP 2025
.011	Charges à caractère général	194 072,36 €
.012	Charges de personnels frais assimilés	74 600,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	101 088,15 €
.042	Opération d'ordres	55 733,59 €
.65	Charges gestion courante	1 000,00 €
.66	Charges financières	21 000,00 €
.67	Charges spécifiques	500,00 €
.68	Dotations aux provisions	1 500,00 €
TOTAL		449 494,10 €

RECETTES FONCTIONNEMENT 2025		
Compte	Libellé	BP 2025
R002	Report fonctionnement	259 481,51
.042	Opérations d'ordre entre sections	12 012,59
70	Produit de services	178 000,00
TOTAL		449 494,10

Section d'investissement 2025

DEPENSES INVESTISSEMENT 2025		
Compte	Libellé	BP 2025
.040	Opérations d'ordre de transfert	12 012,59 €
16	Emprunts dettes assimilées	5 000,00 €
23	Immobilisations en cours	990 000,00 €
23	Report	177 298,29 €
26	Participations et créances rattachées	200,00 €
TOTAL		1 184 510,88 €

RECETTES INVESTISSEMENT 2025		
Compte	Libellé	BP 2025
R001	Solde section investissement	122 499,14
.021	Virement de la section fonctionnement	101 088,15
.024	Produits immobilisations	5 190,00
.040	Opé d'ordre de transfert	55 733,59
13	Subvention d'investissement	200 000,00
16	Emprunts	700 000,00
TOTAL		1 184 510,88

Syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 033-200096972-20250403-D02_2025_07B-DE

Après délibération,

Le comité décide à l'unanimité de :

- voter le budget 2025 et,
- de renouveler l'autorisation pour le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-préfecture pour contrôle de légalité

A la date tampon de la préfecture,
Pour le président M Philippe BECHEAU



Monsieur le président du syndicat mixte fermé
de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne
St Emilion

Philippe BECHEAU

